

BELLES HISTOIRES

CONCILIATION DES USAGES SUR LE CANAL DE L'AULNE



L'Aulne est un fleuve côtier qui prend sa source dans les côtes d'Armor et se jette dans la rade de Brest. Il y a 200 ans, les 80 derniers kilomètres ont été aménagés pour la navigation avec 28 barrages.

REPÈRES

 Finistère
23 communes

 3564 ha



Sylvestre Boichard
Chargé de mission
biodiversite@epaga-aulne.fr
02 98 16 14 13



LE + PROJET

La mise en place d'une instance de concertation et de dialogue portée politiquement par la Présidente du Copil a permis de débloquer les tensions accumulées depuis de nombreuses années.

Malgré plusieurs essais pour faciliter la circulation d'espèces de poissons migratrices et, face à la diminution constante de leur population, une solution a été proposée il y a une quinzaine d'années par la Fédération de pêche du Finistère : la destruction du canal. Cette prise de position radicale a conduit ses protecteurs à organiser une « défense du canal » qui s'est traduite par une longue période d'antagonisme entre les parties prenantes.

PREMIÈRE TENTATIVE DE CONCILIATION

Lorsque la vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire au Conseil Départemental 29, présidente du syndicat de bassin versant de l'Aulne (EPAGA) et du Copil du site N2000 « vallée de l'Aulne », décide de lancer une opération d'ouverture temporaire des vannes du canal, une campagne de communication pour rassurer les acteurs locaux est prévue : des rencontres sont programmées avec les élus du territoire et une action de communication est organisée le jour du lancement de l'opération. C'est un échec majeur car une trentaine de manifestants empêchent l'accès aux vannes et s'y enchaînent devant tous les participants. Après cet épisode, ces derniers se structurent et créent l'Association de Sauvegarde de l'Aulne Canalisée (ASAC).

CONSENSUS AUTOUR DE NATURA 2000

Pour dépasser cette situation de blocage, la Présidente du Copil s'appuie sur la démarche Natura 2000 et met en place une concertation locale élargie en créant un comité d'usagers « Aulne canalisée et poissons migrateurs ». Les réunions organisées permettent d'aboutir à un nouveau compromis qui est validé en 2014 lors d'un Copil.

Depuis, les ouvertures de vannes se succèdent deux fois par an, au printemps pour les aloses et les lamproies, et à l'automne pour les saumons. Les effectifs des poissons migrateurs sont en hausse et l'opération est en train de devenir une action de routine qui sert aussi à l'entretien du canal.



©A. Lamoureux

GESTION / ANCRAGE TERRITORIAL / COMMUNICATION

